



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement
territorial

Déclaration d'Emmenbrücke: un engagement commun de la Confédération, des cantons, des communes et des villes pour la planification des interfaces multimodales

Ittigen, 09.09.2021 - L'évolution des modes de vie et des valeurs ainsi que les nouvelles technologies vont modifier la mobilité au cours des prochaines décennies. Les différents niveaux étatiques souhaitent donc coordonner de manière encore plus ciblée le développement urbain et des transports. En signant la «Déclaration d'Emmenbrücke», les représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ont confirmé conjointement cette approche le 9 septembre 2021.

Environ 20 % de tous les trajets pendulaires trouvent leur origine à la périphérie des agglomérations, ce qui contribue à surcharger le rail et la route. En 2020, le programme consacré aux interfaces multimodales a été lancé à l'initiative de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, en collaboration avec l'Union des villes suisses et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'objectif des interfaces multimodales est de relier encore mieux entre elles les zones urbaines et rurales et de soutenir un développement urbain tourné vers l'avenir.

Les interfaces multimodales apportent une contribution précieuse à l'accessibilité des agglomérations et des villes. Elles optimisent également les correspondances entre les réseaux de transport locaux et régionaux et entre les routes nationales et les transports publics. Dans le cadre d'une planification à grande échelle, les interfaces multimodales peuvent accompagner le développement de nouveaux pôles d'emploi et d'habitation. Les cantons peuvent ainsi orienter leur croissance en matière de population et d'emploi, par exemple en encourageant la densification et le développement de nouveaux quartiers à la

fois attractifs et mixtes. Les nouveaux arrêts du Léman Express dans l'agglomération genevoise ou les gares ferroviaires et routières de Bellinzona (TI), Wohlen (AG) et Emmenbrücke (LU) en sont de parfaits exemples.

Une coopération étroite entre les différents niveaux étatiques est essentielle pour le développement optimal des interfaces multimodales. C'est pourquoi, le 9 septembre 2021, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont réaffirmé leur intention de poursuivre le programme consacré aux interfaces multimodales dans la Déclaration d'Emmenbrücke. Dans le cadre de ce programme, les partenaires mettent en commun leurs ressources, favorisent l'échange de connaissances et font avancer des projets phares attrayants. La Confédération crée les bases techniques pour la promotion des interfaces multimodales, notamment dans le plan sectoriel des transports, partie Programme, ou avec la mise en place prévue d'une infrastructure nationale de données sur la mobilité. Elle adapte de plus en plus ses instruments, tels que les programmes d'agglomération et les programmes de développement stratégique des routes nationales et du réseau ferroviaire, aux besoins des interfaces multimodales. Les cantons, les agglomérations, les villes et les communes, en collaboration avec la Confédération, se chargent de l'élaboration de concepts de coordination spatiale et de la mise en œuvre de projets exemplaires.

Les acteurs du programme consacré aux interfaces multimodales

La Confédération, les cantons, les agglomérations, les villes et les communes veulent utiliser ledit programme pour mieux relier entre eux les différents modes de transport et pour promouvoir des interfaces multimodales qui fonctionnent bien. Dans ce contexte, la Confédération est représentée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Au niveau cantonal, les partenaires sont la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP). Les intérêts des villes et des communes sont représentés par l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS).

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral du développement territorial ARE

+41 58 462 40 60

info@are.admin.ch

<https://twitter.com/AREschweiz>

Liens

[Interfaces multimodales \(ARE\)](#)

[La «Déclaration d'Emmenbrücke» au service des interfaces multimodales \(Dossier DETEC\)](#)

Auteur

Office fédéral du développement territorial

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home.html>

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral des transports

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home.html>

Office fédéral des routes OFROU

<http://www.astra.admin.ch>

<https://www.are.admin.ch/content/are/fr/home/media-et-publications/communiques-de-presse/medienmitteilungen-im-dienst.msg-id-85019.html>